

Commune de CHAMPILLON

Séance du 10 avril 2025

Afférents au CM : 14 L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 8 Convocation du 2 avril 2025

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier (arrivé à cette délibération) ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : Mme DIDON Mylène (non-excusee) ; M. GUILLEPAIN James (non-excusee) ; Mme JOSSEAUX Sophie (excusee) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusee) ; Mme NEUBARTH Kirsten (excusee) ; Mme PETIT Séverine (excusee).

Secrétaire de séance : M. LEPICIER David.

DELIBERATION 2025-02 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2024. Les délibérations prises par le conseil :

2024-45 Désignation du secrétaire de séance

2024-46 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2024

2024-47 Décision modificative n°2

2024-48 Demande d'admission en non-valeur

2024-49 Participation aux frais du voyage scolaire au Puy du Fou 2024 par la Caisse des Ecoles d'Hautvillers

2024-50 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

2024-51 Recrutement et rémunération d'un agent recenseur

2024-52 Possibilité de dédommagement pour les locations de la salle Henri Lagauche

2024-53 Modification des indemnités des élus

2024-54 Convention avec la CCGVM pour l'instruction des autorisations du droit des sols

2024-55 Avenant à la convention de partenariat « Bon Naissance » avec la Caisse d'Epargne

2024-56 Rapport SYVALOM 2023

2024-57 Demande subvention Région tables et bancs point de vue

Remarques : Néant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

Le procès-verbal approuvé est signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de la dernière séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN